PREMIÈRE ANNÉE. N° 6. 5 DÉCEMBRE 1878.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME — MORALE — LITURGIE — DROIT CANON

ÉCRITURE SAINTE — PATROLOGIE — HISTOIRE SACRÉE — BIBLIOTHÈQUE DU CLERGÉ

JOURNAL DE RENSEIGNEMENTS SUR LES OBJETS NÉCESSAIRES AU CULTE ET AUX PAROISSES

LIBRAIRIE — MUSIQUE RELIGIEUSE — ORGUES — HARMONIUMS
ORNEMENTS D'ÉGLISE — VASES SACRÉS — BIJOUTERIE RELIGIEUSE — ARCHITECTURE ET SCULPTURE
VITRAUX — PEINTURES — HABILLEMENTS — MÉDICAMENTS,
ET EN GÉNÉRAL TOUS RENSEIGNEMENTS UTILES ET PRATIQUES

Recueil paraissant tous les Jeudis

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

25, rue de Grenelle, à PARIS, librairie VICTOR PALMÉ, directeur de la Société générale de Librairie catholique

La Direction répond à toute demande de MM. les abonnés et publie les travaux envoyés, sauf les modifications qu'elle juge nécessaires.

PARIS, DÉPARTEMENTS ET COLONIES FRANÇAISES :
UN AN : 8 francs. — ETRANGER : 10 francs.
UN NUMÉRO : 15 centimes.

SOMMAIRE DU N° 6. — PRÉDICATION : III[e] dimanche de l'Avent : 1° sujet tiré de l'Epître ; 2° sujet tiré de l'Evangile ; 3° catéchèses ; 4° fête de l'Immaculée Conception. — PAUL FÉVAL : Propos d'un laïque sur le Clergé. — CONGRÉGATIONS ROMAINES : 1° *du Concile :* l'épilepsie constitue-t-elle un cas d'empêchement pour l'entrée dans les ordres ? 2° *des Indulgences* . réponses à plusieurs questions. — JURISPRUDENCE : Sens du mot *famille* employé dans l'art. 72 du décret du 30 déc. 1809. — CORRESPONDANCE. — DE L'ASSISTANCE AUX VÊPRES. — Promenades à travers l'histoire. — RÉCRÉATIONS du presbytère. — COURRIER DE L'UTILE. — LIVRES D'ÉTRENNES 1879.

PRÉDICATION

—

III[e] DIMANCHE DE L'AVENT.

Sujet tiré de l'Épître

Gaudete in Domino, iterum dico gaudete.
(Philip., IV, 4-7.)

Heureux le peuple qui connaît la joie ! nous dit le prophète ; heureuse la nation qui ne connaît point les chagrins, les noirs soucis et le remords qui déchire l'âme ! Quel est ce peuple à qui s'adresse la bénédiction du prophète ? Le monde a dit : C'est moi ; c'est moi qui donne les joies véritables : elles sont le partage exclusif de ceux qui me servent. Venez à moi, et je vous enseignerai le secret du bonheur. Il le dit, mais remplit-il tous ses engagements ? Interrogez-le dans ses intervalles lucides, il vous dira ce que sont ses joies. 1° Elles sont *courtes* et *fugitives*. C'est le monde lui-même qui nous l'apprend : Venez, couronnons-nous de roses avant qu'elles soient flétries. 2° Elles *sont fausses*, j'ai vu tout ce qui se fait sous le soleil, nous dit Salomon, et tout n'est que vanité. Vanité dans le luxe de la parure, vanité dans ces repas somptueux, vanité dans ces réunions où l'on dit tout, où l'on entend tout, excepté ce qu'il convient à des chrétiens de dire et d'entendre. Où trouver dans le monde une joie qui ne soit pas fausse ? Elle ne se trouve point sur le trône avec la puissance, dans les richesses, dans les plaisirs. 3° Elles sont *dangereuses* et *coupables*, puisqu'elles sont réprouvées par Jésus-Christ. Elles appesantissent le cœur, nous rendent sourds à la voix de Dieu et ferment nos yeux aux lumières de la grâce.

Où trouver ces joies dont parle l'Apôtre ? dans la Religion. En effet, elle nous donne des joies 1° *véritables et sincères*. La joie véritable est celle qui naît du calme d'une bonne conscience et qui ne laisse après elle ni trouble ni chagrin. Le Saint-Esprit l'a dit : la joie du juste, c'est de faire la justice : justice envers Dieu par la sincérité de ses hommages ; justice envers le prochain par la modération qui protège, la douceur qui supporte et la charité qui soulage ; justice envers lui-même par l'accomplissement des devoirs de sa condition. 2° *Elles sont pures*, car la vertu est la règle éternelle des plaisirs que la religion permet ; 3° Elles sont *éternelles :* le souvenir des bonnes actions accompagne le chrétien dans cette périlleuse navigation qui sépare le temps de l'éternité ; ses bonnes actions le suivent devant le Juge suprême, et elles sont la matière de son triomphe et le sujet de sa joie. Attachons-nous donc à Celui qui seul peut nous rendre heureux dans ce monde et dans l'autre ; attachons-nous à Jésus-Christ ; que ses préceptes

soient la règle de nos mœurs, et ses exemples les objets de notre fidèle imitation.

Passages de l'Ecriture Sainte. — Réjouissez-vous dans le Seigneur et soyez transportés de joie, vous qui êtes justes (Ps. XXXI-11).

Peuples de toute la terre, louez Dieu avec joie, servez le Seigneur avec allégresse (Ps. XCIX-2).

J'ai reconnu qu'il n'y avait rien de meilleur que de réjouir et de bien faire pendant sa vie (Eccl., CXI-12.)

Il n'y a pas de plaisir supérieur à la joie du cœur (Eccl. XXX, 16).

Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse (Matth. V-12)

Réjouissez-vous sans cesse dans le Seigneur (Phil. IV-4).

Passages des Saints Pères. — Il y a une joie qui n'est pas accordée aux méchants, mais seulement à ceux qui honorent Dieu volontairement (S. Aug., lib. IX, Conf.).

La vraie joie, la joie suprême ne vient d'aucune créature, mais du Créateur ; cette joie-là, personne ne peut nous l'enlever (S. Bern. in serm.)

O mon âme, cherchez votre joie ; tout sur la terre a sa joie, la vôtre est la plus excellente, puisque c'est Dieu ; dirigez votre espérance vers lui, comme étant la source de toute joie (S. Aug. in ps. CII).

IIIe DIMANCHE DE L'AVENT

Sujet tiré de l'Evangile.

Tu quis es? (Joan., I, 19, 28.)

Qui êtes-vous? Que dites-vous de vous-même? Telle est la question qu'adressaient au précurseur de Jésus-Christ les prêtres et les lévites envoyés vers lui. Les grandes choses qu'on raconte de Jean-Baptiste, la sainteté de sa vie, l'austérité de sa pénitence, tout cela avait étonné les juifs ; ils veulent enfin connaître ce mystérieux personnage, ils lui envoient une députation pour lui demander ce qu'il est. Qui êtes-vous, que dites-vous de vous-même ? Grande et importante question qui peut se faire aussi à chacun des chrétiens en particulier et dont la réponse suppose en eux une connaissance qui leur est plus le souvent étrangère.

Nécessité et avantages de cette connaissance.

1° *Nécessité.* — Connais-toi toi-même. C'était là le grand principe de la philosophie des anciens, la première instruction que donnaient à leurs disciples ces sages dont l'histoire nous a conservé les noms. D'accord avec eux, les philosophes du christianisme faisaient de cette connaissance le fondement de toutes les autres, et s'ils demandaient à Dieu dans de ferventes prières de se faire connaître lui-même à eux, c'était avec le même empressement qu'ils cherchaient à se connaître eux-mêmes. Que je vous connaisse, ô mon Dieu ! s'écriait saint Augustin, mais aussi que je me connaisse moi-même ! Et saint Paul disait à son disciple : Etudiez-vous avec attention : *attende tibi.*

2° *Avantages* de cette connaissance. En premier c'est *l'humilité.* Saint-Jean Baptiste se connaît lui-même : il n'ignore pas sans doute les grâces qu'il a reçues, mais il voit sa misère et son néant, et voilà pourquoi il se compare à cette voix qui retentit sans utilité dans la solitude. Le chrétien qui descend au fond de son cœur s'écrie avec le prophète : Oh! Seigneur ! je vois maintenant ma pauvreté et mon dénuement. — Le second effet de la connaissance de soi-même, c'est la douceur et la charité. En découvrant en lui les mêmes défauts qu'il a signalés dans les autres, le chrétien est disposé à montrer pour eux une indulgence dont il a lui-même besoin, et il voit que la paix et la tranquillité ici-bas se trouvent dans les sacrifices réciproques, dans le support naturel que facilite la douceur et que la charité commande. — Le troisième effet, c'est de nous faire rapporter à Dieu tout ce que nous trouvons de bon en nous. En découvrant dans notre âme l'œuvre de Dieu et la trace de ses bienfaits, nous nous écrierons comme le prophète dans l'extase de sa reconnaissance : O mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est en moi glorifie son saint nom !

Passages de l'Ecriture-Sainte. — Pour moi, je suis un ver de terre et non un homme ; je suis l'opprobre des hommes et le rebut du peuple (Ps. XXI-7).

Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (Matth. XVIII-3).

Tâchez de vous inspirer tous l'humilité les uns aux autres, parce que Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles (I. Pier. V-5).

Là où se trouve l'humilité, là est aussi la sagesse (Prov. XVII-2).

La prière d'un homme qui s'humilie percera les nues (Ecclé. XXXV-21).

Quiconque s'élève sera abaissé et quiconque s'abaisse sera élevé (Luc. XVIII-14).

Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (Matth. XI-19).

Passages des Saints Pères. — Si Dieu nous cache souvent sa grâce, c'est afin que nous obtenions une grâce plus sûre, l'humilité (S. Grég.)

Les prédestinés s'humilient volontiers pendant leur vie, afin qu'à la mort ils ne soient pas humiliés forcément (S. Grég.)

Il faut considérer comme véritablement humble, celui qui se considère pour rien et qui supporte volontiers que les autres le méprisent (Saint Thomas. Vill. con. 1, de SS. Martyr.)

L'humilité est l'œil de l'âme, par lequel l'homme parvient à lire directement dans lui-même (Saint Albert le Grand, 3 in dom. advent.).

CATÉCHÈSES [1]

—

III

TROISIÈME DIMANCHE DE L'AVENT

Confessus est, et non negavit
(Joan., I. 20.)

Ce passage nous apprend à confesser simplement la vérité et à ne pas recourir au serment pour faire croire à nos paroles. Voyez, au deuxième Commandement, quand et sous quelles peines le serment est défendu (C. C. Trid.)

Le deuxième Commandement de Dieu auquel nous renvoie le Catéchisme Romain, a pour objet des choses qu'il nous ordonne et des choses qu'il nous défend.

I. — *Que nous ordonne le deuxième Commandement de Dieu ?* D'abord, il nous ordonne de confesser Dieu publiquement et devant tous les hommes; de le reconnaître pour notre Créateur et notre Maître ; et de publier hautement que Jésus-Christ, son fils unique, est notre Rédempteur, l'Auteur et le Consommateur de notre foi. Ensuite il nous ordonne d'écouter sa parole avec respect ; et d'appliquer notre esprit à la méditer et notre volonté à l'accomplir avec ardeur et avec fidélité. De plus, il nous ordonne de louer les grandeurs et les bienfaits de Dieu ; et de glorifier son Nom dans l'adversité, comme dans la prospérité. Il nous ordonne aussi d'implorer le secours de Dieu avec confiance, et de mettre notre espoir dans la puissance de son Nom. Car il veut lui-même que nous l'invoquions, soit pour qu'il nous délivre de nos peines, soit pour qu'il nous accorde la grâce de les supporter avec patience. « Invoquez-moi au jour de l'affliction, » nous dit-il, « et je vous délivrerai et vous me glori- « fierez (Ps. XLIX, 15). Notre secours est dans le « Nom du Seigneur, auteur du ciel et de la « terre (Ps. CXXII, 8). Ceux qui se confient dans « le Seigneur ressemblent à la montagne de « Sion ; ils ne seront point ébranlés, et ils subsis- « teront à jamais. (Ps. CXXXIII, 1) ». Enfin, il nous ordonne de ne jurer qu'avec vérité, justice et discrétion. Pour que le serment soit licite, il faut ces trois conditions, comme on le voit par le texte suivant : « Vous jugerez avec « vérité, avec discrétion et avec justice en « disant : Vive le Seigneur ! Et les nations « béniront le Seigneur et publieront ses louan- « ges ». (Jer. IV, 2. — I C. I, 61-63. — I S C. I, 372-381.) (2).

II. — *Que nous défend le deuxième Commandement de Dieu?* — Il nous défend de jurer en vain, de blasphémer, de faire des imprécations et de manquer à ses vœux. C'est de la première chose que nous avons à parler ici. Quoique Dieu nous ordonne d'invoquer fréquemment son Nom, cependant il ne nous permet pas de le jurer souvent et inutilement. « Vous ne prendrez pas en vain le Nom du Seigneur, » dit-il (Exod, XX, 17). Or jurer en vain, c'est faire serment sans nécessité ; affirmer par serment ce que l'on sait être faux, ce qui s'appelle parjure ; et s'engager par serment à faire une chose défendue. Le serment est indiscret, quand il se fait sans motif et sans discernement ; injuste, quand il est opposé à la justice; et quand il est contraire à la vérité, il devient un parjure. Il n'y a aucune légèreté de matière dans le parjure. De sa nature il constitue un péché mortel. Car en prenant Dieu à témoin d'une fausseté, on lui fait une grave injure, parce qu'on semble l'accuser ou d'ignorance, comme s'il pouvait ignorer la vérité, ou de malice comme s'il était capable de permettre et de confirmer le mensonge. Si ce qu'on a promis avec serment est moralement possible, juste, honnête et raisonnable, on doit le faire. Mais si le serment a pour objet une promesse illicite, injuste ou immorale, il est évident qu'on n'est pas tenu de l'exécuter. On pèche en le faisant ; et en l'exécutant, on pècherait de nouveau. Tel a été le crime d'Hérode, qui, pour accomplir un serment téméraire, fit trancher la tête à saint Jean-Baptiste. Il ne faut donc jamais faire de serment sans nécessité. Que si l'on avait la malheureuse habitude de jurer, on devrait s'en corriger en s'imposant une pénitence chaque fois qu'on y retomberait. Aussi faut-il se rappeler ces maximes de saint Augustin : « Voulez-vous éviter le parjure, ne jurez en aucune manière. En jurant, vous vous perdez ; en jurant conformément à la vérité, vous vous exposez au danger. Ne point jurer, voilà le moyen le plus sûr. » (De. Aug. Serm, XXVIII, *de verbo S. Jacobi.* - I C. I, 64-65. — I S C. I, 382-386.

L'abbé REGNAUD.

1. Voir l'*Ami du Clergé*, n° 4 et 5.
2. La première abréviation signifie : LE CATÉCHISTE, Cours de Religion, troisième partie ou Morale, art. 61-63, etc. — Et la seconde : LA SOMME DU CATÉCHISTE, Cours de Religion, troisième partie ou Morale, articles 37-381, etc.

LA FÊTE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

—

I. — ORIGINE ET HISTORIQUE DE CETTE FÊTE.

L'Église d'Orient, placée plus près du berceau de Marie, héritière plus prochaine des pieuses traditions de la primitive Eglise, a la gloire d'avoir célébré la première la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Sous Héraclius, empereur de Constantinople (610-641), Georges, évêque de Nicomédie, parle déjà de cette fête comme très-ancienne : *non novissime institutam.* — Plus tard, l'empereur Emmanuel Comnène, indiquant les fêtes qui devaient être observées par le peuple, rappelle qus c'est au neuvième jour de décembre qu'est fixée la fête de la Conception de la Mère de Dieu : *Nonus dies decembris, quia tunc Genitricis Dei nostri Conceptio celebratur* : paroles qui prouvent clairement qu'il ne s'agit pas de l'institution d'une fête nouvelle, mais bien du jour auquel cette fête est attachée.

En Occident, c'est dans l'Eglise d'Espagne que nous trouvons la plus ancienne tradition sur la fête de l'Immaculée Conception : au VIII[e] siècle

elle y était célébrée déjà, et plus tard les rois de cette terre catholique se firent une gloire et un devoir de placer leur royaume sous la protection de la Vierge immaculée.

L'île des Saints, l'Angleterre, berceau de tant de gloires et de tant de nobles vertus, vit après l'Espagne, vers l'année 1060, s'établir cette fête de Marie dans ses magnifiques églises et au milieu de ses nombreux et célèbres monastères. Un des plus illustres et des plus savants évêques de son siècle, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, s'efforça de la populariser, et l'influence que lui donnait sa sainteté y contribua puissamment.

Des rives de l'Angleterre elle traversa sur les côtes de Normandie, pour s'épanouir bientôt sur tout le sol français. La ville de Lyon peut, à juste titre, revendiquer l'honneur d'avoir, une des premières, établi cette fête dans ses murs, comme l'atteste une lettre que saint Bernard adressait aux chanoines de Lyon.

En Normandie, pays de foi vive, on ne se contenta pas de célébrer la fête dont il s'agit : on vit naître, vers l'an 1070, plusieurs associations particulières en l'honneur de l'Immaculée Conception. Trois siècles plus tard, à Rouen, les associés d'une de ces congrégations avaient conçu le projet d'une espèce d'académie où seraient couronnés les poëtes qui auraient composé les meilleures pièces sur la pureté de la conception de la sainte Vierge.

Enfin l'Eglise Romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, à la vue du mouvement de la piété catholique pour cette fête, l'adopta elle-même ; elle vint, par son concours, rendre encore plus imposant le concert des autres Eglises, et, par son autorité, confirmer une dévotion devenue si chère au cœur des chrétiens. — En 1476, le pape Sixte IV rendit un décret par lequel il établissait à Rome la fête de l'Immaculée Conception, et accordait des indulgences à ceux qui en réciteraient l'office approuvé par lui.

Rome avait parlé et avait donné l'exemple : dès lors la fête de l'Immaculée Conception fut célébrée dans l'Eglise tout entière. L'année suivante, elle avait sa place au calendrier, comme l'une des solennités chrétiennes que les fidèles aiment à voir revenir chaque année, afin de trouver, dans les doux souvenirs qu'elles rappellent ou dans les salutaires enseignements qu'elles renferment, un aliment à leur foi et à leur piété.

Pourrions-nous passer sous silence ces grands actes de foi à l'Immaculée Conception, cette dévotion touchante à cette vérité sainte, que nous rencontrons, non dans l'histoire de quelque Eglise particulière, mais dans l'histoire même des nations de l'Europe ?

Le grand roi Louis XIV demanda et obtint du pape Clément IX que la fête serait célébrée avec octave dans le royaume de France.

L'empereur d'Autriche Ferdinand III fit élever, sur la grande place de Vienne, une splendide colonne couverte d'emblèmes et de figures, symboles de la victoire remportée par Marie sur le péché (1).

Mais l'Espagne surtout fut animée du plus grand zèle pour le glorieux privilége de Marie. Déjà vers l'an 1620, envoyés par ses rois, des ambassadeurs étaient partis pour aller solliciter du Pontife romain la décision solennelle qui nous a tous comblés de joie, et l'Immaculée Conception de Marie devenait, au siècle dernier, la fête patronale des Espagnes (1).

Une célèbre université, celle de Paris, depuis près de cinq cents ans, enseignait publiquement cette vérité, et aucun docteur n'était reçu membre de cette faculté, s'il ne s'engageait par serment à défendre l'Immaculée Conception de la vierge Marie (2).

Un jour vint, jour béni du ciel et de la terre, où cette vérité, crue et enseignée par toute l'Eglise, fut élevée à la majesté d'un dogme défini et à jamais inébranlable, et prit place dans le *Credo* de l'Eglise catholique.

Le 8 décembrs 1854, en présence de cinquante-quatre cardinaux, de quarante-deux archevêques et de quatre-vingt-douze évêques, sous les regards d'un peuple immense qui remplissait le plus vaste temple de l'univers, le Vicaire du Christ prononça l'oracle attendu depuis des siècles.

II. — RÉFLEXIONS SUR CETTE FÊTE.

Il faudrait pouvoir ici rapporter les belles paroles des Pères, des docteurs de tous les âges : à leurs yeux Marie brilla toujours d'un éclat sans tache, et leurs pensées les plus chères aimaient à se reposer sur la Vierge immaculée.

Le grand pontife Pie IX a résumé leur enseignement et leurs paroles en chantant à son tour, dans une bulle à jamais mémorable, les gloires de Marie. En voici quelques extraits, que nous sommes heureux de citer :

« Dieu choisit et prépara dès le commencement une Mère dont son Fils unique devait naître dans l'heureuse plénitude des temps ; il l'aima par-dessus toutes les créatures, au point de mettre uniquement en elle toutes ses complaisances. — Elle réunit une plénitude d'innocence telle, qu'après Dieu on ne peut en imaginer une plus grande ; excepté Dieu, nul

1. Dès e xv[e] siècle, il s'établit un ordre religieux, fondé en Portugal par Béatrix de Sylva, sous le titre spécial de *l'Immaculée-Conception*. Innocent VIII l'approuva en 1489.

1. Parmi les Evêques, celui de Séville fut le premier qui demanda et obtint de prononcer le mot : *Immaculée*, dans l'office de la Conception.

2. En France, l'Eglise de Lyon en 1834 ; en 1839 l'Evêque d'Autun et l'Evêque de Saint-Flour annoncèrent comme une heureuse nouvelle l'autorisation d'ajouter aux litanies la belle invocation : *Regina sine labe concepta*. Le bienheureux Berchmans avait fait vœu de soutenir cet admirable privilége et d'en faire le sujet du premier ouvrage qu'il serait capable de composer. Le cardinal Bellarmin, ayant connu ce fait, ne put retenir ses larmes en l'entendant, et appela mille bénédictions sur un enfant qui partageait d'une manière si touchante out le zèle et toute la dévotion qu'il avait lui-même pour ce sublime privilége de Marie.

Le jour de l'Immaculée Conception était un jour cher à saint François de Sales. Il n'était que sous-diacre que déjà il avait établi une congrégation de pénitents sous le vocable de l'Immaculée-Conception. Il en fit une fête d'obligation pour son diocèse ; il avait choisi ce jour pour être sacré évêque, et pendant la cérémonie il aperçut la sainte Vierge qui s'engagea à le prendre et à le garder sous sa toute-puissante protection.

« ne peut en mesurer la grandeur... Magnifique « et singulier triomphe de la Vierge ! innocence « incomparable, pureté, sainteté, effusion ineffable de grâces, de vertus et de priviléges divins, que les Pères ont proclamés !... Ils en ont « vu la figure dans l'arche de Noé, que la main « de Dieu fit surnager au naufrage du genre « humain. Elle était pour eux l'échelle de Jacob, qui reliait le ciel et la terre, dont les anges de Dieu montaient et descendaient les degrés, et au sommet de laquelle Jéhovah se reposait. Elle était le buisson ardent que Moïse « vit entouré de flammes, sans que le feu atteignît son feuillage verdoyant : la tour inexpugnable où sont suspendus les milles boucliers, « armure des forts, terreur de l'ennemi... la « cité de Dieu, étincelante de splendeurs, dont « les fondements sont assis sur les montagnes « saintes ; le temple auguste de Jérusalem, resplendissant de clartés divines et rempli de la « gloire du Très-Haut...

« Tel est le sens des noms qu'ils donnent à « Marie : ils l'appellent le lis entre les épines ; la « terre vierge, intacte, toujours bénie... de laquelle fut formé l'Adam nouveau ; le Paradis « de délices, planté par Dieu même, à l'abri des « embûches du serpent, toujours immaculé, « inondé de lumière, riant séjour d'innocence et « d'immortalité... le temple vraiment divin ; « la fille de la vie, l'unique et seule qui ne fût « point fille de la mort. Ils ont dit, en parlant de « la conception de la Vierge, que la nature s'était arrêtée tremblante devant ce chef-d'œuvre « de grâce. Il convenait que ce Fils unique « dont le Père est salué aux cieux par les concerts des séraphins, eût ici-bas une Mère dont « la sainteté n'eût jamais éprouvé d'éclipse. »

Telle est cette magnifique parole de Pie IX, qui a résumé d'une manière aussi parfaite la doctrine des Pères, et qui descendit sur nos âmes, au jour de la proclamation du dogme, comme l'écho prolongé de la salutation angélique de Nazareth.

Et comment, dit un savant religieux de nos jours, comment n'admirerions-nous pas la pureté incomparable de Marie dans sa conception immaculée, lorsque nous entendons dans le divin Cantique ce Dieu même qui l'a ainsi préparée pour être sa Mère, lui dire avec l'accent d'une complaisance toute d'amour : « Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a en vous aucune tache. » C'est le Dieu de toute sainteté qui parle ; son œil, qui pénètre tout, ne découvre en Marie aucune trace, aucune cicatrice du péché.

Pouvons-nous nous étonner maintenant que Gabriel s'incline profondément devant une pareille merveille et qu'il dise : « Salut, ô Marie, pleine de grâce ? » Gabriel mène sa vie immortelle au centre de toutes les magnificences de la création, de toutes les richesses du ciel ; il est le frère des Chérubins et des Séraphins, des Trônes et des Dominations ; son regard parcourt éternellement ces neuf hiérarchies célestes où la lumière et la sainteté resplendissent souverainement, croissant toujours de degré en degré : mais voici qu'il a rencontré sur la terre, dans une créature d'un rang inférieur aux anges, la plénitude de la grâce, de cette grâce qui n'a été donnée qu'avec mesure aux esprits célestes et qui repose en Marie depuis le premier instant de sa création.

Il serait bien inutile de chercher sur la terre quelque terme de comparaison, puisque, dans le ciel même, Marie surpasse la pureté de ceux dont la place est auprès du trône de l'Éternel, dont la gloire resplendit d'un éclat que nos regards mortels ne pourraient supporter et que notre imagination ne peut concevoir.

Aurore du Soleil de justice, Marie fut toujours sans ombre et sans le plus léger nuage ; Arche de la nouvelle alliance, Marie eut toujours devant Dieu l'éclat de l'or le plus pur ; Rose mystique, toujours elle exhala les plus suaves parfums ; Lis des vallées, jamais le venin du serpent ne lui imprima de souillure, et jamais rien ne vint ternir sa blancheur.

Un peintre espagnol, illustre et chrétien, a représenté l'Immaculée Conception dans un immortel tableau ; la reproduction de ce chef-d'œuvre est généralement répandue. Voici la description qu'en a faite un célèbre écrivain :

« L'œuvre de Murillo est une des plus grandes « notes du génie humain. Dans les profondeurs « de l'avenir, Isaïe dut voir ainsi la Vierge qui « enfanterait ; ainsi elle lui apparut descendant sur la terre, les yeux tournés vers le « ciel, rayonnante d'amour et d'humilité.

« Voilà cette âme parfaite, envoyée à la terre « par ce Dieu *qui a tant aimé le monde*, pour être « unie à un corps parfait que nulle tache n'atteindra. Elle a toute la candeur de l'éternelle « innocence, toute la splendeur de l'éternelle « virginité. Ses pieds sont nus, ses cheveux « dénoués flottent dans les airs que n'ont pas « traversés les haleines humaines ; son vêtement n'est qu'un voile : les misères de la « nature mortelle lui sont inconnues.

« Elle descend, portée sur les anges, à travers « la lumière divine. Le Ciel pressent un grand « dessein de miséricorde sur la race d'en-bas. « L'Ambassadrice du Créateur remontera pour « attirer des légions de saints : Ouvrez-vous, « portes éternelles !

« Ces anges d'enfants qui l'entourent, prophétisent les moissons de fleurs pures que la « terre, désormais arrosée par les eaux du baptême, germera pour les cieux. Désormais la « terre donnera au ciel, non-seulement des « fruits, mais des fleurs. »

III.— CONCLUSIONS ET RÉSOLUTIONS

Oui, il est doux d'arrêter ses regards sur tant de beauté, de contempler une perfection si grande. O chrétiens ! enfants d'Adam, mais aussi enfants de la Vierge immaculée ! il vous est permis de vous laisser aller à des sentiments d'une légitime fierté, et d'oublier l'humiliation dont vous avait couverts la faute de votre premier père : car voici que votre nature dégénérée apparaît dans toute sa splendeur ; le péché a été vaincu par la nouvelle Eve ; le démon a frémi à l'aspect de sa puissance, et la dignité première de votre origine a été restituée glorieuse et éclatante dans la personne de Marie.

Contemplez donc ce magnifique spectacle :

il est permis à l'enfant de se réjouir de la beauté de sa mère ; mais ne vous contentez pas cependant d'une admiration stérile : agissez, faites des œuvres : *inspice et fac secundum exemplar*. Chacun de nous, selon la belle image de saint Grégoire de Nysse, est le peintre et le sculpteur de sa vie. Formez la vôtre sur celle de la sainte Vierge et soyez de fidèles copies d'un si beau modèle. Toute votre dévotion pour Marie serait inutile ou superstitieuse, si elle ne vous conduisait à Dieu pour le posséder et le voir un jour.

Vous aimez à vous représenter Marie comme le lis de la vallée, dont la tige s'élance vers le ciel, dont la corolle ne s'ouvre qu'à la rosée du matin et ne reçoit que les purs rayons du soleil : que votre cœur soit ce lis, fermé aux passions et aux joies coupables, ouvert seulement à la grâce divine et à ses saintes inspirations, dirigé toujours du côté du ciel par ses désirs et ses pensées, embrasé du plus pur amour de Dieu.

Vous aimez à comparer Marie à la rose des jardins, aux suaves odeurs : que votre vie soit, comme dit saint Paul, embaumée du parfum des vertus ; que la charité, que la bonté, que la miséricorde, inspirent vos paroles, animent vos actions, car vous devez répandre la bonne odeur de Jésus-Christ : *bonus odor Christi*.

Vons avez dit, ô mon Dieu : Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. Accordez-nous de suivre, dans la voie de l'innocence, notre Mère, dont nous espérons contempler un jour, dans le ciel, l'ineffable sainteté.

PROPOS D'UN LAIQUE SUR LE CLERGE.

L'*Ami du Clergé* ayant demandé quelques lignes à M. Paul Féval, l'éminent Converti du Sacré-Cœur s'est empressé de répondre par l'envoi de l'article qui porte ce titre. La Rédaction lui en est profondément reconnaissante, et elle est sûre d'avance que tous nos lecteurs s'associeront à ce sentiment.

M. de Talleyrand, fils boiteux de Voltaire, avait encore plus d'esprit que son papa : un esprit d'enfer ! c'est le terme qu'on emploie pour louer dignement cette intelligence pointue et tortue où il y eut un peu de bon et beaucoup de mauvais. Parmi les innombrables « mots » qu'on lui prête, il en est un qui n'est pas bien rapporté par les chroniqueurs : « Surtout, pas de zèle ! » On l'a répété des millions de fois.

Ce mot fut dit, selon les *anas*, dans les premiers jours de la Restauration, aux employés réunis des Affaires-Etrangères. M. de Montbel, le ministre de Charles X, racontait la chose autrement. Selon lui, dans le premier conseil qui eut lieu après la rentrée du Roi, M. de Talleyrand dit à ses collègues : « Pas de zèle ! nous avons le temps. »

Ce grognement du scepticisme m'a bien souvent fait réfléchir. Il y a un esprit qui consiste à déshonorer les grands mots. Cela fait rire tous ceux que les grandes choses ennuient. Ne cherchez pas ailleurs l'origine de certaines réussites littéraires qui stupéfient le bon sens public. Avant la guerre, le premier imbécile venu, au théâtre, divertissait des chambrées entières d'assez honnêtes gens, pendant cent représentations consécutives, rien qu'en se moquant de notre armée ; et tel misérable livre n'a conquis sa vogue désolante qu'en prêtant un vêtement de carnaval à la vertu, ce plastron des coquins. Vous souvenez-vous de Chauvin, le grotesque ? et vous rendez-vous bien compte de ce fait redoutable que Chauvin n'était grotesque aux yeux des « bonnes gens » que parce qu'il parlait trop de gloire et de patrie ? Ah ! les « bonnes gens », ennemis des grandes choses ! qui saurait dire tout ce qu'ils ont tué chez nous ?

Il n'y a pas jusqu'à Dieu lui-même qui ne prête au rire idiot. On apprend à blasphémer par calcul et pour faire son chemin. Cela mène à tout. L'épizootie descend de la bourgeoisie au peuple, et toute caricature qui salit un prêtre ou qui l'égorge se vend à cent mille exemplaires, avec approbation et privilége de... de qui ?

Elles ont raison, les caricatures, d'assassiner le prêtre et de le calomnier, car le prêtre les déchirera. Il est immortel sur la terre, et le triomphe diabolique n'a qu'un temps. Le prêtre en a vu bien d'autres ! L'empereur Dioclétien, si l'on en croit l'histoire, ne valait pas beaucoup mieux qu'une république voltairienne et les bêtes de ses cirques avaient la dent presque aussi féroce que nos journaux pour rire. Dioclétien cependant est mort, lui qui avait des autels supérieurs à n'importe quel balcon, et les martyrs qu'il donnait à la dent de ses lions vivent. De nos jours, les lions sont devenus des curiosités qu'on montre pour de l'argent, mais les chacals pullulent. A travers tous nos chacals de la plume et du crayon, les prêtres vont et prient.

Ils vivent, ils soignent intrépidement notre maladie qui semble incurable et qu'ils guériront. Ils ont le zèle dont M. de Talleyrand ne voulait pas, parce qu'il *avait le temps*; ils ont la résignation, que notre orgueil confond presque avec la lâcheté, et ils ont la patience, vertu divine, réservée à ceux qui dédaignent le temps de M. de Talleyrand, parce que l'éternité de Dieu leur appartient.

N'ont-ils que cela cependant ? Si fait : au-dessus de tout cela, ils ont la foi qui soulève les mondes, et au-dessus encore l'espérance à qui rien ne résiste, et encore au-dessus, s'il est possible de monter plus haut, ils ont l'invincible charité. Ne craignez rien pour eux.

J'ai fait naguère le voyage de Tours, où j'allais m'agenouiller devant le tombeau du soldat saint Martin. J'avais pour compagnons de wagon un avocat, un médecin, un jeune capitaine de notre armée, pèlerins comme moi, et un frère de la Doctrine chrétienne; plus une bonne dame et ses deux filles, dont la toilette était d'une extrême simplicité. Nous avions dans d'autres compartiments des pèlerines fort élégantes. Ce n'est pas un péché. Seulement, celles-ci étaient ce qu'on appelle encore de grandes dames, et les grandes dames ont cédé le falbala à leur blanchisseuse. Il y a là-dedans un brin d'orgueil.

L'avocat était un bon garçon, remarquablement bavard, qui avait l'esprit plein d'un duel politique tout frais, dont on ne connaissait pas encore bien les détails.

— Ce Gaudissart, disait-il, est extrême en tout. Vit-on jamais chose pareille ? se battre à bout portant ! avec des pistolets chargés chacun de trois balles explosibles, comme celles dont on se sert pour la chasse au rhinocéros ! Quand on a sa position ! et ses millions ! et son talent ! et ses chevaux !... Capitaine, approuvez-vous le duel ?

— Dans notre état, répondit le jeune officier, il nous est difficile d'afficher notre opinion là-dessus. Comme chrétien, je le réprouve absolument, selon la loi de l'Eglise ; mais il est de ces cas particuliers, entre députés, par exemple, quand on se mesure à l'épée à dix pas ou au pistolet à portée de canon...

— Mais à bout portant, capitaine, à bout portant ! avec des balles fulminantes !

— Et les deux infortunés ont sauté ? demanda le cher frère avec effroi.

— Vous comprenez bien, répondit l'avocat, que les témoins n'ont pas permis une telle boucherie. Gaudissart a eu beau faire le diable, il a dû *satisfaire l'honneur* au plus juste prix et même un peu au rabais. Mais il a juré qu'à son prochain duel on mettrait deux mitrailleuses en batterie ! C'est une nature de lave !

— C'est un malheureux homme, dit le frère. Nous prions bien pour lui, car il n'a pas mauvais cœur. Son dernier discours nous a chassés de notre pauvre maison et nos enfants sont sans maîtres, parce que les parents ne veulent pas de l'instituteur qui nous a remplacés...

— Vous êtes de Blois ? fit l'avocat. J'ai su vaguement cette histoire-là.

Le médecin, qui n'avait pas encore parlé, dit :

— Ces choses arrivent ailleurs qu'à Blois. Je vous connais, mon cher frère : vous êtes de ***, où j'ai ma maison de campagne...

— Votre château, c'est vrai, Monsieur le docteur.

Un médecin qui a un château inspire considération à tout le monde. L'avocat regarda le docteur avec intérêt, la bonne dame aussi, aussi les deux demoiselles ; le capitaine et moi, qui étions déjà une paire d'amis, nous cessâmes de causer pour écouter. Le médecin reprit :

— Mon cher frère, l'an dernier, je ne vous aimais pas beaucoup.

— C'est encore vrai, Monsieur le docteur, et vous nous l'avez prouvé.

— Quand vous vîntes me dire que le conseil municipal vous retirait votre subvention, je vous refusai les 200 francs que vous me demandiez.

— Monsieur le docteur, vous ne me deviez rien.

— Mon frère, vous vous trompez. Je n'ai jamais été un incrédule. A la différence de plusieurs de mes éminents confrères, qui nient l'âme pour ne l'avoir jamais rencontrée sous leur scalpel en disséquant les corps, je me contente de sentir la mienne en moi, comme je sens Dieu au-dessus de moi, et voilà longtemps déjà que je suis un chrétien passable : donc je vous devais beaucoup ; mais j'avais cette opinion que toute chose en ce monde doit être indépendante et vivre par elle-même.

— Ce serait bien à souhaiter, Monsieur le docteur, fit observer le frère ; et avant la spoliation des biens du clergé, toutes les choses de l'Eglise vivaient ainsi.

— Serait-ce *bien à souhaiter ?* répéta le médecin en mettant double point d'interrogation au bout de sa phrase. La question est oiseuse en apparence, parce que ceux qui ont pris ne rendront pas ; mais voyons, mon frère ! il faut pourtant bien que les pauvres gens comme moi, comblés sur la terre des bienfaits de la Providence et endormis dans cette ingratitude qu'ils nomment indifférence, aient un moyen de se convertir ?

Ceci fut dit bonnement, et pour la seconde fois nous regardâmes ce cher homme, dont la figure était éclairée par un visible attendrissement.

— Messieurs, reprit-il en s'adressant à nous tous cette fois, il n'y a qu'une année d'écoulée depuis que je pensais ainsi, et me voilà pèlerin du tombeau de saint Martin. Les routes de Dieu semblent souvent tortueuses : rien n'y va selon la direction commandée par les mathématiques. Tout à l'heure vous parliez d'un honorable citoyen qui a chanté à trente-cinq pas son grand air bravoure, et qui, au lieu d'en tirer quelque applaudissement, a soulevé un vaste éclat de rire. Ce ne sera pas encore sa fin, parce qu'on nous a tout changé en France, même les puérilités du faux point d'honneur ; mais, il y a vingt ans, un homme serait mort sur le coup de ces pistolets, de cette distance et de ce « commandement » qui ordonne aux balles de se perdre dans la patrie des alouettes. On a ri, du moins, comme on ne le faisait plus depuis feu Polichinelle ; et, sans mettre en doute le moins du monde la vaillance historique de l'homme d'Etat susdit, je déclare que la nouvelle preuve qu'il en a fournie ne lui a pas porté profit. Eh bien ! c'est là l'histoire de toute manœuvre et aussi de tout excès, de toute injustice et principalement de toute persécution : tout cela vise à droite et porte à gauche, comme ces canons chinois qui ne tuent que leurs artilleurs. Deux choses seulement continuent de marcher droit, et sont capables de nous défendre contre des malheurs qui doivent certainement venir, et tourner peut-être à bien, au prix de terribles souffrances : l'armée et le clergé ; je dirais presque plutôt le clergé et l'armée, car c'est le clergé qui est en avant et qui reçoit les plus durs coups. Sur son dos on bat la France des familles, la vraie, la seule France. L'armée se protégera bien toute seule, et d'ailleurs nous n'y pouvons rien. Le clergé, c'est différent : c'est le plus pressé. Comme la bravoure du prêtre grandit avec notre péril, comme son œuvre s'étend à proportion des obstacles qu'on lui oppose, comme il travaille pour nous, comme il prie pour nous et qu'il pâtit pour nous, je vais à lui. J'étais hier l'opposition dans ma paroisse ; aujourd'hui je suis un clérical déterminé, parce que, par habitude de métier, j'ai tâté le pouls de la patrie et que je n'ai vu qu'un remède à son mal : le secours de Dieu.

Il y eut un petit moment de silence, après quoi l'avocat dit :

— Eh bien ! docteur, mes compliments ! vous avez la parole très-facile, pour quelqu'un qui n'est

ni du barreau, ni de la Chambre. Moi, je ne suis ni clérical ni pèlerin pour le moment ; mais j'ai invité mon curé à dîner la semaine dernière, et c'est la première fois depuis mon mariage. Est-ce à cause du discours de Romans? Ma foi ! ce n'est pas impossible, et il me semble même avoir dit quelque part que ce discours était une maladresse, grosse comme le ballon captif des Tuileries ; mais de là à caresser. les jésuites, dame ! j'ai idée qu'il y encore un joli saut!

Pas si large qu'il le croyait, ce cher avocat! car à Tours, le lendemain, je vis sa tête blonde et frisée à quelques vingt pas de moi, parmi ceux qui suivaient la procession.

L'entretien continua ; tout le monde y prit part, excepté les deux jeunes filles, car la bonne dame elle-même plaça son mot. Elle venait de Paris, où la générosité des particuliers est obligée de soutenir les sœurs de Saint-Vincent de Paul, abandonnées du conseil municipal. Les sœurs, ce sont les pauvres ; les pauvres vont fatalement aux gens qui les écrasent et qui les affament, comme certains oiseaux se jettent dans la gueule des serpents. Mais les sœurs vivent malgré le conseil municipal, et donnent du pain aux pauvres qui aiment le conseil municipal. La bonne dame aurait pu nous dire comment s'accomplit ce miracle : la persécution appelle l'aumône.

Le jeune capitaine constata de son côté que, depuis les nouvelles lois sur l'aumônerie militaire, il y avait un mouvement de ferveur dans l'armée : les soldats aiment Dieu qu'on persécute.

— Je m'en suis aperçu par moi-même, dit l'officier en finissant : j'étais chrétien, je suis pieux.

N'était-ce pas ma propre histoire à moi-même, qui écoutais en songeant? La persécution convertit.

Le docteur *** ne m'a pas autorisé à citer son nom illustre, et je le tais. Il nous dit, comme nous approchions de la gare de Tours :

Notre terre est arrosée par de grands fleuves, par des rivières et par des ruisseaux, et toute semence y germe à cause de cela ; sans cela, ce serait la famine et la mort. C'est l'image du clergé à la tête, duquel, sous l'autorité de Notre Saint-Père, combattent de magnifiques esprits commandant à de loyales intelligences, qui commandent elles-mêmes à d'humbles et fidèles dévouements : larges fleuves de doctrine, belles rivières d'enseignements, limpides ruisseaux de sincérité et de bons exemples, qui empêchent le monde de périr ; je ne parle même pas de la prière des vierges ni du suffrage des saints. Le clergé « improductif », comme disent les économistes de la matière et les Anglais, ne fabrique rien, il est vrai, ne vend rien et achète peu, mais il donne immensément, parce que, grâce à Dieu, il reçoit de même ; il combat, il instruit, il relève, il sauve, et, au point de vue de la santé morale, il est le véritable réseau de nos artères et de nos veines, qui portent encore la chaleur du cœur social à ses plus infimes extrémités. Sans le clergé, depuis l'évêque mitré et crossé d'or, qui a du génie et de la puissance, jusqu'à l'humble vicaire de campagne, jusqu'au pauvre frère de la Doctrine chrétienne qui ne mange pas tous les jours, le corps social tomberait en décomposition, parce que le sang et la vie n'y circuleraient plus..... Ah ça! mon frère, vous voici à la gare : vous ne quêtez donc pas ?

Le frère sourit, regardant la bonne dame et les deux jeunes filles, qui depuis longtemps, lui avaient glissé discrètement leur offrande. Le docteur serra avec respect la main qu'on lui tendait et y laissa un billet de banque ; les autres firent ce qu'ils purent. Nous étions arrivés.

Moi, qui n'ai pas encore parlé, je me dédommage en finissant et je dis : « Chrétiens, défendez votre clergé qui vous défend ; faites vivre vos prêtres qui vous font vivre ; donnez des foules attentives à leur éloquence, des milliers de lecteurs aux œuvres de leur génie. Cotisez-vous pour prodiguer aux grands la gloire qu'ils rendent à Dieu et aux petits la liberté qui déjà leur échappe. Chrétiens, vous êtes le nombre, et la force, et la richesse. Donnez de l'argent à l'aumône des prêtres, qui seule va au besoin réel; serrez-vous autour de la paroisse menacée, étayez-la. C'est à vous-mêmes que vous donnez, non-seulement selon la parole de Jésus, qui vous le rendra au centuple, mais encore même selon le calcul de la prudence humaine. A vos rangs! Malheur à qui laisse entamer le rang ! Chaque sœur de charité qui tombe épuisée, chaque frère *ignorantin* qui succombe à la persécution de la misère fait un trou dans votre front de bataille, et c'est par là que votre mort peut passer. Serrez-vous ! »

PAUL FÉVAL.

CONGREGATIONS ROMAINES

I. — CONGRÉGATION DU CONCILE

L'épilepsie constitue-t-elle une irrégularité et conséquemment un empêchement canonique pour entrer dans les ordres sacrés ? Nous trouvons à la date du 26 juin 1878 une décision de la Sacrée Congrégation du Concile qui nous fait connaître la jurisprudence ecclésiastique sur ce point. Résumons le fait et les débats.

Pascal Ruffa, du diocèse de Tropea, âgé de 29 ans, dans une supplique au Saint-Père, expose ce qui suit : Ayant pris la soutane et désirant vivement suivre la carrière ecclésiastique pour servir Dieu et l'Eglise qui dans son diocèse commence à manquer de prêtres, il est sujet depuis 13 ans à des attaques d'épilepsie. Mais ces attaques n'ont lieu que pendant la nuit, au plus fort du sommeil, et n'ont jamais laissé de traces dans ses facultés mentales. Pour ces motifs, il demande dispense au Saint-Siége, pour recevoir les Saints Ordres.

Cette supplique de Pascal Ruffa était accompagnée d'une lettre de son évêque appuyant sa demande et constatant qu'il a une bonne conduite et une instruction suffisante. « Ce sera, ajoute le prélat, une consolation pour mon cœur de pouvoir assurer un prêtre de plus à mon diocèse qui en a besoin. »

A la réception de ces documents, le conseiller

de la Congrégation, fit écrire à l'évêque en question pour demander quelques renseignements particuliers et requérir un certificat de médecin.

Le certificat fut obtenu ; il était conçu en ces termes : Le soussigné docteur en médecine et chirurgie, atteste, par rapport à la névrose dont souffre Pascal Ruffa : 1° les accès convulsifs depuis la puberté, ayant toujours été nocturnes, n'ont jamais été observés par un médecin. On ne peut donc établir scientifiquement si les convulsions prennent la forme ou le caractère épileptique ; 2° ces convulsions causées par la dépression du système nerveux dérivent d'abstinences excessives ; 3° les diverses phases et les suites des accidents indiquent que la maladie appartient plutôt au type épileptiforme qu'à l'épilepsie proprement dite. En effet, les attaques irrégulières se renouvellent à plusieurs mois d'intervalle et toujours la nuit ; elle ne laissent pas les suites ordinaires, telles qu'émission d'urine et d'excréments pendant le paroxysme, déchirements de la langue, trouble physique ou mental, etc., etc. ; en un mot, on ne trouve point là la physionomie caractéristique de l'épilepsie, et les facultés mentales demeurent dans leur intégrité normale avant et après les attaques.

L'évêque de Pascal Ruffa faisait suivre ce certificat médical d'une nouvelle lettre insistant sur la pénurie de prêtres dans son diosèse et sur les rares qualités du sujet qui persistait dans sa vocation malgré les résistances de sa famille.

Ainsi préparée, la cause a été présentée sommairement devant la Congrégation du Concile, le 26 janvier 1878.

Le rapporteur expose les raisons pour et contre. Il rappelle en premier lieu les lois formelles qui excluent les épileptiques du sacerdoce (Cap. *Communiter*, 3 dist., 33 Gloss.)

Pour admettre un épileptique, il faudrait que sa maladie ne se fût pas manifestée pendant plusieurs années, ainsi que la Sacrée Congrégation l'a prescrit *in Tudertina* 9 juillet 1704. Mais dans le cas présent, Pascal Ruffa est atteint depuis 13 ans et n'a jamais donné de signes de guérison. Il semble donc qu'on doit le repousser du sanctuaire, et qu'il ne peut même pas être l'objet d'une faveur parce qu'il n'est pas encore dans les Ordres et que dans cette circonstance les canons de l'Eglise doivent être observés encore avec plus de rigueur. (Décisions *Comen.*, 6 mai 1775 et *Firmana*, 24 mai 1823).

C'est en vain que dans l'espèce les attaques arrivent rarement et dans la nuit et au plus fort du sommeil. L'expérience démontre que ces sortes de maladies vont croissant, et ce qui arrive maintenant la nuit pourra arriver le jour. Pascal Ruffa n'étant pas encore dans les Ordres, rien ne le désigne à une faveur.

D'un autre côté, il est juste d'observer que dans le cas présent la maladie n'implique aucune faute de la part du jeune clerc ; que, partant, elle ne constitue pas une irrégularité *absolue* ; que l'épilepsie enfin ne rend irrégulier que jusqu'à l'heure où le médecin juge le sujet capable de monter à l'autel (Schmalzgruel, *In Jus canon.*, tom I part. III, tit. 20, n° 11.)

Or, si l'on fait attention que Pascal Ruffa est malade depuis 13 ans, qu'il n'a ses accès que rarement et pendant la nuit, il semble qu'il peut monter à l'autel en toute sécurité. D'ailleurs, le certificat du médecin nie que son affection soit l'épilepsie proprement dite, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Il faut ajouter à ces observations tirées de la science les arguments de moralité, de science, d'aptitude que le sujet lui-même fournit amplement, et enfin la raison supérieure de la pénurie de prêtres qui afflige le diocèse de Tropea, pénurie attestée par l'évêque lui-même.

Après avoir pesé les raisons pour et contre, la Sacrée Congrégation du Concile porta une sentence favorable qu'elle formula en ces termes :

Pro gratia dispensationis et habilitationis, facto verbo cum sanctissimo.

II. — CONGRÉGATION DES INDULGENCES.

—

Réponses à plusieurs questions.

1° Un évêque ou tout autre prélat peut-il accorder de nouvelles indulgences à tel acte de piété ou à telles associations qui en ont déjà obtenu du Saint-Siége, ainsi qu'aux croix, chapelets, images ?

Réponse : *Negative, nisi novæ conditiones adimplendæ prescribantur.*

2° Un évêque peut-il accorder des indulgences aux fidèles d'un autre diocèse, l'ordinaire du lieu y consentant ? Peut-on tolérer cette pratique, si l'on n'a pas d'autre but, en multipliant le nombre des prélats qui concèdent les indulgences, que de multiplier la somme des jours d'indulgences attachées au même acte pieux ?

Réponse : *Negative ad utrumque.*

3° L'évêque peut-il appliquer de nouvelles indulgences à l'objet ou à l'acte de piété que son prédécesseur a indulgencié ?

Réponse : *Negative.*

4° Un évêque *in partibus*, bien qu'il soit auxiliaire de l'évêque diocésain, peut-il accorder quarante jours d'indulgences, comme l'évêque diocésain lui-même ?

Réponse : *Negative.*

5° Un évêque peut-il, sans excéder son droit, et afin d'augmenter les indulgences, diviser en plusieurs parties le même acte de piété, par exemple, appliquer quarante jours d'indulgences à chaque mot de la Salutation angélique ?

Réponse : *Negative.*

6° Un délégué apostolique peut-il, en vertu des pouvoirs qu'il a reçus du souverain Pontife, concourir avec les évêques des pays compris dans sa délégation à enrichir d'indulgences le même objet ou le même acte de piété ?

Réponse : *Consultius se abstineat.* (Ce sera plus sage de s'en asbtenir.

7° Les prélats à qui par indult apostolique a été concédée la faculté d'accorder des indulgences plénières pendant l'année, en certains jours de fête solennelle, doivent-ils user de cette faculté chaque fois que cette solennité a lieu? ou bien peuvent-ils, par une seule concession, étendre la même indulgence à toutes les solennités qui reviennent périodiquement ou à perpétuité?

Réponse : *Affirmative ad primam partem, negative ad secundam.*

Le secrétaire de la congrégation ayant présenté ce rapport au Pape Pie IX dans son audience du 12 janvier 1878, Sa Sainteté approuva ces réponses susdites et donna l'ordre de les publier. Cet ordre fut publié le même jour et la même année, sous la signature du cardinal Oreglia de San Stefano, préfet de la congrégation, et de A. Panici, secrétaire.

JURISPRUDENCE

—

Quel est le sens du mot famille *employé dans l'article* 72 *du décret du* 30 *décembre* 1809, *relatif aux concessions de bancs ou chapelles en faveur des fondateurs, donateurs ou bienfaiteurs d'une église?*

Doit-il s'entendre exclusivement des descendants en ligne directe? ou s'applique-t-il à tous les héritiers, naturels ou institués, en ligne collatérale comme en ligne directe?

L'article 72 du décret du 30 décembre 1809 contient les dispositions suivantes :

« Celui qui aurait entièrement bâti une église pourra retenir la propriété d'un banc ou d'une chapelle pour lui et sa famille tant qu'elle existera.

« Tout donateur ou bienfaiteur d'une église pourra obtenir la même concession sur l'avis du Conseil de Fabrique, approuvé par l'Evêque et par le Ministre des Cultes. »

Dès les premiers temps de l'application du décret de 1809, le mot *famille* employé dans cet article fut interprété dans le sens de famille en ligne directe (fils et petits-fils), à l'exclusion de la famille collatérale (oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines). Aussi les arrêtés ministériels de concession, basés sur l'article 72 précité, qui ont été rendus en 1812 et les années suivantes, avaient-ils soin de préciser qu'elles étaient accordées au fondateur ou bienfaiteur pour lui et sa famille en *ligne directe* tant qu'elle existerait. Mais, plus tard, on a cessé de déterminer ainsi dans les arrêtés la signification du mot *famille*, et l'on s'est borné à déclarer, selon les termes généraux de l'article 72.... « pour lui et sa famille tant qu'elle existera. »

Ce changement de rédaction doit être attribué à la conviction où était le Ministère des Cultes que le mot *famille* de l'article 72 devait être interprété dans le sens exclusif de « famille en ligne directe, » et qu'il était dès lors inutile de le rappeler dans chaque arrêté de concession. C'est en ce sens que l'Administration des Cultes a résolu la difficulté toutes les fois qu'elle a été appelée à la trancher administrativement.

Mais, dans ces dernières années, une étude nouvelle des dispositions du décret de 1809 et des travaux préparatoires de ce décret a amené l'Administration à constater que le titre sous lequel est rangé l'article 72 contient diverses dispositions reproduites de l'ancienne jurisprudence ; que, sous cette jurisprudence, le mot *famille* s'entendait de tous les héritiers sans distinction : on a ainsi reconnu qu'en cas de contestation judiciaire sur l'étendue d'une concession de banc ou de chapelle faite à une personne pour elle et sa famille tant qu'elle existera, les tribunaux pourraient, par interprétation du mot *famille*, étendre le bénéfice de la concession même aux héritiers collatéraux ou institués. Et, comme ce résultat serait contraire à la jurisprudence du Ministère des Cultes, qui, dans toutes les concessions par lui consenties, a toujours entendu les autoriser seulement en faveur de la famille en ligne directe, il a été résolu, pour prévenir les conséquences d'une pareille interprétation, de revenir, pour la rédaction des arrêtés de concession, à la formule suivie en 1812.

Actuellement, les arrêtés ministériels autorisant des concessions de bancs ou chapelles en faveur des fondateurs, donateurs ou bienfaiteurs d'églises déterminent donc expressément, comme dans les premiers temps de l'application du décret de 1809, que ces concessions ont lieu au profit de telle personne pour elle et sa famille *en ligne directe* tant qu'elle existera.

Il convient, du reste, pour prévenir toute difficulté à cet égard, que les Conseils de Fabriques, intéressés à restreindre la durée des concessions, précisent exactement dans leurs demandes que le bénéfice de ces attributions exceptionnelles devra se restreindre aux membres de la famille *en ligne directe*.

(*Journal des Conseils de Fabrique.*)

CORRESPONDANCE

—

T. 18 par M., 22 nov., 78.

D. — Vous rendriez un véritable service à bon nombre d'ecclésiastiques, de traiter à l'occasion dans l'*Ami du Clergé*, la question de l'obligation *personnelle au curé* d'appliquer la messe le dimanche à sa paroisse, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Rome a réglé ce point, il y a quelques années, contrairement à ce qui était généralement suivi, je crois. — V., curé de T.

R. — C'est une obligation personnelle. On ne peut pas déléguer l'obligation de prier. Le curé est médiateur entre Dieu et les paroissiens. Il n'est pas possible de déléguer ces fonctions de médiateur. La question a été bien des fois traitée dans les *Analecta*, notamment dans le *Traité des Vicaires de paroisse*, cinquième série, page 986. Au reste, nous y reviendrons dans un article spécial pour l'*Ami du Clergé*.

Château de Moidière, 22 novembre 1878.

D. — Puisque la rédaction de l'*Ami du Clergé* a la

ponté d'éclaircir les doutes que ses abonnés lui soumettent, je me permets de la prier de vouloir bien répondre à la question suivante :

Est-il permis au prêtre qui dit trois messes le jour de Noël, de recevoir trois honoraires? (Le prêtre est supposé n'avoir pas charge d'âmes.)

L'abbé Jos. O., précepteur.

R. — Affirmativement; la question se trouve aussi examinée scientifiquement et décidée dans la livraison préliminaire des *Analecta*, publiée l'an dernier, et formant les 320 premières colonnes de la première série.

DE L'ASSISTANCE AUX VÊPRES (1)

PAR MGR FREPPEL, ÉVÊQUE D'ANGERS.

—

II

Saint Paul avait tracé les grandes lignes de l'office des Vêpres dans ces mots déjà cités : « Instruisez-vous et exhortez-vous mutuellement dans les psaumes, les hymnes et les cantiques. » (*Coloss.*, III. L. 16). Tel est, en effet, le triple élément que l'Eglise a fait entrer dans le sacrifice de louange par lequel s'achève et se complète la sanctification du dimanche : le psaume, l'hymne, le cantique spirituel, couronnés par la prière du prêtre, résumant les vœux de tout un peuple dans un cri final de reconnaissance et d'amour : voilà les Vêpres.

Les psaumes ! ne fût-ce qu'au simple point de vue de la littérature, ils résument tout ce que le langage humain a produit de plus élevé en éloquence et en poésie. Mais au point de vue religieux ils sont une prière universelle, appropriée à tous les besoins de l'âme et à toutes les situations de la vie. Le psaume console dans la douleur, rassure dans le doute et les perplexités, encourage dans l'abattement; il soupire avec le malheureux, gémit avec le pécheur, éclate en transports de joie avec le juste : *Communis quidem bonœ doctrinœ thesaurus est, apte singulis necessaria subministrans* (S. *Aug. Prœfat. in Psal.*) Les psaumes ne sont pas seulement une prière, mais un des plus beaux poëmes qui aient été écrits en langue humaine. Le plan providentiel s'y déroule lumineux et grandiose, soit que le Psalmiste célèbre les merveilles de l'ancienne alliance, soit qu'il salue de loin le grand avénement du Messie, les triomphes de la foi dans le monde visible et celui de la charité dans le monde invisible, le ciel ; histoire et doctrine, morale et piété, tout ce qui éclaire et nourrit l'âme se trouve dans ces sublimes versets : *Cantatur psalmus ad delectationem, discitur ad eruditionemm* (S. Ambr. *Prœf. in Psal.*)

Ce qui ajoute à l'expression des psaumes, c'est que l'Eglise a su y adapter le premier et le plus majestueux de tous les chants. Elle s'est souvenue, comme disait saint Jean Chrysostome, que rien n'élève l'âme au-dessus de la terre et ne la dégage de son corps comme la musique religieuse (*Homil in ps.* XLI). Or le plain-chant est de toutes les musiques celle qui produit le plus sûrement et le plus saintement cet effet: car il est grave et tempéré, comme il sied à la langue liturgique, sans molle délicatesse ni exaltation fiévreuse, prenant tous les accents de la joie ou de la tristesse, du combat et de la victoire, laissant dans tous les cas une salutaire impression dans les âmes. Qui ne l'a éprouvé cent fois ?

Après le chant des psammes, celui des hymnes occupe le second rang dans l'office des Vêpres, selon le programme de saint Paul universellement suivi. Ce n'est plus la parole inspirée du Psalmiste qui sert de thème à ces harmonies nouvelles ; mais pour être désormais aux mains de l'Eglise, la lyre sacrée n'en est pas moins puissante et suave. Pour former le recueil des hymnes, l'Eglise a réuni d'âge en âge tout ce que ses enfants ont pu ajouter de plus parfait à la louange divine dans la solitude des cloîtres, dans la chaire des pontifes et jusque sur le trône des rois. Les auteurs de ces délicieuses cantilènes sont les Ambroise, les Grégoire, les Bernard, les Thomas d'Aquin; et l'on sait avec quel génie ils célèbrent dans d'inimitables strophes les conquêtes de l'apostolat, les dévouements du martyre, les grandeurs du sacerdoce, les mérites de la virginité, l'héroïsme de la vertu sous tous ses aspects. L'hymne profane excite des émotions plus vives que saines; l'hymne sacrée, c'est la joie pure et tranquille ; c'est le cri de l'âme chrétienne qui a soif d'amour, de bonheur et d'immortalité.

Mais quelle est cette voix qui s'élève dans le lieu saint à la fin de l'hymne des Vêpres, comme pour couronner la prière publique par un hommage plus solennel? C'est la divine Vierge. A elle seule appartient le droit de glorifier le Seigneur au nom de la race humaine, elle en qui notre rédemption a pris sa source. Admirable cantique du *Magnificat*, qui tient à la fois de l'hymne et du psaume, unissant dans ses versets, qui paraissent autant de strophes, la gravité doctrinale à l'enthousiasme lyrique !

« Et maintenant,» poursuit l'éloquent évêque, « parlez à votre tour, ministre du Seigneur qui « présidez l'assemblée du peuple chrétien ; par- « lez au nom de la sainte Eglise qui va résumer « sur vos lèvres, dans une prière finale, les ac- « tions de grâces et les demandes des fidèles. »

C'est l'Eglise assistée de l'Esprit Saint qui a déterminé les courtes formules chantées par le prêtre à la fin des Vêpres. Elles rappellent d'un trait le mystère du jour ; et quand le prêtre les récite au nom de toute une paroisse réunie autour de lui, nul doute qu'une telle oraison ne soit toute-puissante sur le cœur de Dieu.

Tel est dans ses traits principaux ce magnifique office des Vêpres que l'Eglise a placé dans l'après-midi du dimanche comme moyen de sanctifier la seconde partie de la journée consacrée au Seigneur. On n'en saurait trop faire ressortir l'excellence et l'utilité. L'expérience nous l'apprend: la désertion de l'office des Vêpres accuse un affaiblissement dans la vie chrétienne; c'est le premier pas vers l'oubli total du troisième commandement. Là où cet exercice religieux est abandonné, l'on voit presque immédiatement s'introduire les jeux et les plaisirs défendus, les stations trop prolongées dans les

(1). Cette remarquable étude vient de paraître en brochure à 25 cent., chez Palmé, 25, rue de Grenelle.

lieux de divertissements, et des habitudes de mollesse qui portent une si grave atteinte aux bonnes mœurs. Comment supposer, au contraire, qu'on puisse abuser d'une récréation permise, ou se livrer à des plaisirs prohibés, lorsque, au sortir du temple, on a l'âme encore toute pénétrée des chants et des prières de la sainte Eglise?

Malheureusement, dit en terminant l'illustre prélat, il est des personnes pieuses qui se dispensent trop facilement des Vêpres de leurs paroisses, dans les villes surtout, pour rechercher de préférence telle ou telle dévotion en usage dans les chapelles particulières. On doit l'édification à ceux qui font partie avec nous de la même famille religieuse; et comment les édifier, quand on apparaît si rarement au milieu d'eux, et qu'on va cacher sa dévotion dans les limites d'une chapelle étrangère à la paroisse?

Il y a donc une réforme à faire sous ce rapport, et l'évêque d'Angers n'aura pas le moins contribué à l'opérer, non-seulement dans son diocèse, mais encore dans toute la France.

PROMENADES A TRAVERS L'HISTOIRE

—

I

« Aucune science ne satisfait aussi bien que l'histoire à l'immense besoin du vrai, du beau, du bien que ressent l'humanité. »

J'ai lu quelque part cet axiome, et je me suis dit : Vêtu en pèlerin, avec le bâton ferré et la panetière pour serrer le pain de l'aumône, je parcourrai les avenues de l'histoire, les grandes et les petites, gravissant les montagnes, traversant les vastes plaines, suivant les bords des fleuves et des ruisseaux, me reposant sous de frais ombrages au fond des vallées, après en avoir fureté tous les coins et les recoins ; je séjournerai parfois dans les villes quand j'y serai forcé pour y vérifier l'authenticité de mes précieuses découvertes ; châteaux, chaumières, couvents et presbytères m'abriteront au passage. Je mettrai à profit mes étapes pour esquisser de mon mieux, d'un trait ferme et rapide, mes *Promenades à travers l'histoire*, et je tâcherai de mériter le nom de *touriste universel*.

Je serai de mon siècle, auquel je ne craindrai point de dire la *simple vérité*. Aucun acteur important ne sera laissé dans l'ombre, et le peuple aura sa large place sur la scène et dans le drame du passé. Je vénérerai l'Fglise, si longtemps l'intelligence et la conscience de l'Europe, comme la mère et la nourrice du monde moderne. Enfin je n'oublierai point la réponse d'un religieux illustre à un de ses pénitents qui se plaignait de vivre à une époque aussi tourmentée que la nôtre : Et qu'auriez-vous dit, si vous aviez vécu à l'époque de l'invasion des barbares ?

II

Avant de me mettre en route, j'ai voulu faire mes adieux à une réunion de jeunes gens animés d'un excellent esprit, et qui, marchant sur les traces des meilleurs écrivains de notre temps, désirent consacrer leurs études et leurs travaux à la défense de l'Eglise et de la Papauté contre les erreurs historiques des rationalistes contemporains. A mon arrivée la séance était déjà ouverte, et j'entendis l'orateur qui avait la parole formuler cette pensée : Si la foi ne m'enseignait que la papauté est le fondement visible de l'Eglise, je le comprendrais à l'ardeur et à la généralité des attaques dirigées contre elle. »

D'unanimes applaudissements l'approuvèrent; mais il ne tarda pas à soulever de nombreuses et vives objections, en disant : « De tous les persécuteurs de l'Eglise, Julien est le seul que je plaigne, tout en le condamnant. »

Il y avait dans ce jugement, dicté à coup sûr par un sentiment noble et généreux, une illusion plutôt politique qu'historique. Une voix puissante s'éleva et, dominant les murmures qui agitaient l'assemblée, elle affirma qu'il était nécessaire d'insister d'autant plus sur le caractère du César renégat, que les libres penseurs s'efforcent maintenant de l'effacer ; caractère qui seul rend compte du problème jadis vivant et couronné qui se nomma Julien. C'est en vain qu''ils prétendent que l'histoire se montrerait plus équitable si elle cessait de flétrir Julien du nom d'apostat ; au contraire il serait impossible de rien expliquer dans l'histoire de Julien, si on parvenait à en éliminer l'apostasie. Le vrai Julien, le Julien tel qu'il fut, le Julien tel que l'histoire nous le fait connaître, ne mérite aucune sympathie ; saint Bazile et saint Grégoire de Nazianze, ses condisciples, avaient parfaitement compris son caractère, en le traitant d'apostat et de démoniaque.

Comme l'Eglise est menacée d'une persécution suscitée par la réaction anti-religieuse, vraiment démoniaque, qui se produit au milieu de nos sociétés sciemment et volontairement paganisées, il est utile d'entrer dans quelques développements sur la nature de la persécution de Julien l'Apostat. Les doctrines anti-chrétiennes, sous nos yeux, à côté de nous, dans nos cités les plus fières de leurs progrès, comptent par centaines de mille des adeptes dont la conviction est aussi profonde que leur propagande est effrayante. Tous les hommes de foi avaient prévu, quelques-uns, Joseph de Maistre en particulier, avaient prédit que le mouvement rétrograde qui essaie depuis deux siècles de paganiser à nouveau le monde, nous ramènerait inévitablement les phénomènes démoniaques dont Notre-Seigneur eut si souvent à combattre la manifestation durant sa vie publique. Hélas ! l'événement n'a que trop justifié leurs craintes, en les dépassant par un bond aussi inattendu que formidable. N'est-on pas forcé de convenir que Julien faisait au IV^e siècle ce que notre spiritisme fait au XIX^e?

Si on m'oppose les vertus que Julien possédait très-réellement, dont il faisait même parade, je répondrai qu'elles étaient une réminiscence de son christianisme d'autrefois, et comme le sceau indélébile de son baptême. « Julien avait su comment on aime et comment on

sert Jésus-Christ dans l'Eglise, il voulut aimer et servir Jupiter de la même façon. Singe de la vérité, il contrefit au sens païen tout ce qu'il avait admiré dans la religion de l'Evangile. »

Il faut que notre siècle, qui oscille entre le scepticisme moderne et la démonologie antique, écoute la vérité, qu'il sache que ce prince était de bonne foi. « Les visions de ses génies étaient de très-réelles visions; les évocations spirites qu'il pratiquait, les mains dans le sang et le front baigné de sueur, étaient de très-réelles évocations. Les unes et les autres le trompaient parce qu'elles émanaient de l'esprit de mensonge, de l'ange de ténèbres, de cet antique ennemi que Notre-Seigneur appelle le prince du monde. »

Julien, qui représentait une branche cadette de la dynastie Constantinienne, détestait les aînés de cette famille impériale. Entre eux et lui, l'élévation de Constantin-le-Grand avait semé les germes d'une haine implacable, et plus tard le meurtre de Gallus avait creusé un abîme de sang. Ce que Julien exécrait par-dessus tout c'était, suivant une parole remarquable de saint Grégoire de Nazianze, *la fondation du pouvoir impérial du christianisme*. D'où il suit que « la jeunesse de l'apostat, écoulée dans l'isolement où Constance l'avait relégué, fut nourrie de ces ressentiments solitaires et de cette haine concentrée. Ses études se tournèrent du côté du paganisme, comme l'œil du proscrit s'ouvre sur les horizons de la vengeance. Le christianisme devint son ennemi personnel, parce qu'il était le point d'appui d'une dynastie qu'il abhorrait. Il y eut donc ce phénomène singulier d'un jeune prince qui recevait l'ordre de lecteur à Nicomédie, et qui aurait voulu brûler l'Evangile; qui suivait l'enseignement de maîtres chrétiens, et qui avait juré dans son cœur une haine immortelle au christianisme; qui lisait ostensiblement la Bible, et ne croyait qu'aux dieux d'Homère; qui pliait le genou dans les églises, en attendant qu'il lui fût donné de rouvrir les temples du paganisme. »

Le travail obstiné de l'apostasie intérieure, aux prises avec les pratiques officielles de la religion chrétienne, devait produire dans l'âme de Julien une véritable obsession démoniaque; ce qui eut lieu. « Chose étrange, dit l'auteur de l'*Eglise et de l'Empire romain au IVe siècle*, que la postérité aura peine à croire et qu'il faut pourtant qu'elle admette, de tous les sentiments qui animaient Julien, le plus profond peut-être, celui dont l'expression jaillit le plus naturellement de son cœur, c'est sa ***dévotion*** au polythéisme. »

III

Julien l'Apostat est le modèle proposé par les incrédules et les sceptiques de tous les siècles aux personnages qui se proclament les ennemis personnels de l'Eglise. Quel modèle! J'en achèverai le portrait.

Ce prince, ce *dévôt* au polythéisme, devenu à force de sacriléges opiniâtrement renouvelés, un théurge fanatique et convaincu, se croyait sincèrement en rapports habituels avec les dieux qu'il invoquait. « Depuis son initiation aux mystères éleusiaques par le sophiste hiérophante Maxime, toute la vie de l'Apostat ne fut qu'un commerce intime, effectif, réel, avec ce qu'il nommait ses dieux, c'est à dire avec ce que le spiritisme moderne appelle les esprits, et ce que les Saintes-Ecritures nomment les démons. »

La nuit, dans l'intérieur de son palais, à Lutèce, à Vienne, à Sirmium, à Constantinople, à Antioche, Julien s'enfermait avec Oronte, un sacrificateur égyptien dont il ne se séparait jamais. « Là, dit saint Grégoire de Nazianze, à la clarté vacillante d'une torche, on plongeait un couteau sacré dans le sein d'un enfant, d'une vierge ou d'un chrétien; on disséquait leurs membres palpitants, pour les faire servir à l'évocation des âmes, aux pratiques de l'art divinatoire et à d'horribles mystères. »

Qu'on ne s'imagine point que cet ordre de faits, si peu connu, repose uniquement sur une phrase isolée du grand docteur? Le discours doù elle est extraite fut prononcé solennellement dans l'église de Nazianze, l'année même de la mort de Julien.

« Qui me donnera, s'écrie le saint évêque, tant étaient alors notoires les faits épouvantables qu'il raconte, qui me donnera le génie de Thucydide, ou la plume de Tacite, pour faire connaître à la postérité les crimes de ce monstre? Décrirai-je les monceaux de cadavres qui s'entassaient sous le couteau d'Oronte, pendant que la main impériale fouillait les entrailles palpitantes des victimes? Les souterrains des palais impériaux ont maintenant révélé leurs secrets. Des étangs, des puits, des fosses regorgeant de restes mutilés, nous ont donné le dernier mot de ces mystères homicides. »

Saint Grégoire, après avoir cité une série de faits horribles, constants et avérés, ajoute: « Quel nom donner à cela? Superstition, fanatisme, seraient des expressions insuffisantes. Pour moi, cela s'appelle une folie démoniaque. »

Encore, pour terminer cette première promenade, un passage de Grégoire de Nazianze sur l'histoire vraie de Julien l'Apostat; passage qui semble détaché d'un ouvrage quelconque de nos spirites modernes:

« Dans un de ces souterrains où il se livrait, avec son fidèle Oronte, à des pratiques mystérieuses, Julien se vit subitement entouré d'apparitions fantastiques qui le pressaient de toutes parts, faisaient entendre des bruits insolites, élevant une vapeur fétide, enfin tout le cortége habituel de ces évocations dont le récit tient du délire. Le César, récemment initié, n'était point encore aguerri contre de pareilles manifestations: il eut peur, et, se rappelant la foi qu'il avait abandonnée, il traça sur lui le signe de la croix. Immédiatement la fantasmagorie disparut. Mais Julien voulut recommencer l'épreuve; une nouvelle évocation eut lieu: les spectres reparurent. Un nouveau signe de croix les mit en fuite. Oronte s'approcha du prince, et, lui saisissant le bras: Qu'avez-vous fait? dit-il. Ce n'est pas la terreur qui éloigne les dieux, c'est l'indignation que leur cause votre sacrilége. Cessez d'attirer sur vous leur juste colère en leur opposant les pratiques d'un culte

maudit. — L'hiérophante triompha par ce sophisme des derniers scrupules d'une conscience inquiète, et plongea pour jamais cette âme dans l'apostasie. Le Touriste universel.

RÉCRÉATIONS DU PRESBYTÈRE

AVANT-PROPOS

L'arc toujours tendu perd sa force et son élasticité, et bientôt il ne peut plus lancer la flèche : ainsi notre esprit toujours occupé, préoccupé de pensées graves et austères, de labeurs pénibles, est exposé à perdre en peu de temps sa vivacité et son énergie. C'est pourquoi, ami lecteur, vous m'accueillerez. J'espère rendre vos heures d'ennui moins longues, et faire disparaître plus rapidement vos fatigues et vos peines. Ensemble, nous embellirons cette église si chère à votre cœur de prêtre ; nous la décorerons ; nous n'oublierons pas non plus le modeste presbytère : nous le transformerons, nous en augmenterons les ressources, et, lorsque les pauvres du bon Dieu en franchiront le seuil, ils baiseront avec plus de gratitude la main qui se sera ouverte pour les soulager.

J'aurai donc un double but : reposer l'âme en fortifiant le corps ; réjouir le cœur et multiplier ses libéralités.

Aucune joie qui ne devienne utile ;
Aucun amusement qui ne soit fructueux :
Voilà ma devise,
Puisse le Seigneur m'aider à l'accomplir !

I. — DU JARDIN DU PRESBYTÈRE. — COMMENT ON DOIT L'ÉTABLIR.

Il me paraît bon, avant de commencer, de rappeler aux curés certaines dispositions législatives, utiles à connaître en cette matière :

1° Le curé ou desservant, d'après plusieurs décisions ministérielles, n'a pas un *droit strict* à un jardin ;

2° Les arbres fruitiers du jardin et dépendances du presbytère, s'ils meurent, s'ils sont arrachés ou brisés, appartiennent au curé, mais à charge par lui de les remplacer par d'autres ;

3° Les curés sont tenus aux mêmes obligations et réparations que les fermiers, par rapport aux jardins, prés, vignes, etc.

4° L'entretien des haies vives et le soin de la taille des arbres, sont des obligations imposées aux curés.

Cela dit, commençons, si vous le voulez, par le jardin, avant que le froid nous l'ait caché sous une épaisse couche de neige. C'est là votre *domaine ;* il est petit, c'est vrai, mais il ne vous en est pas moins cher. Du reste, consolez-vous, avec du soin et du travail, et surtout de l'ordre, il est assez vaste, et j'espère même que nous y trouverons du superflu. Vous allez en juger : d'après des calculs sérieux, il faut à chacun de nous 374 grammes de légumes par jour, soit 136 kilog. 644 gr. par année.

Or, ce total peut être produit par un are de jardin. Vous en avez probablement au moins quatre ; nous aurons donc place pour les arbres fruitiers et même d'ornement, pour les longues allées, etc.

Tout d'abord, procédons avec courage et joie à sa transformation ; c'est le moment le plus propice. Le froid repose son sol, il est maintenant improductif, et puis voici qu'à votre porte un pauvre encore fort et vigoureux mendie ; mettez-lui les outils entre les mains, surveillez son travail et vous aurez une double joie, et votre jardin aura ainsi de nouveaux charmes pour vous. Avez-vous le bonheur qu'il soit entouré de murs ? Alors votre tâche sera plus facile et les récoltes plus abondantes. Craignez les haies : leurs racines épuisent le sol jusqu'à une grande distance sans aucune compensation. Qu'elles disparaissent donc si c'est possible, et vous en serez heureux plus tard, lorsque nous vous apprendrons à établir en espaliers des pêchers, des poiriers, des vignes, etc., sans nuire aux autres cultures.

Vous n'avez pas pu choisir votre sol, il a fallu l'accepter tel qu'il vous a été confié, mais sachez que, pour un potager *idéal*, il faut une terre plutôt légère que forte, et qui ait environ un mètre de profondeur. Cherchez à approcher le plus possible de ce sol modèle. Il y a là matière peut-être à beaucoup de travaux.

Si votre terre est trop peu profonde, creusez, défoncez, retournez, etc. ; vous êtes certain de ne perdre ainsi ni temps ni argent.

Si elle est trop forte, mélangez avec elle une terre légère ; à son défaut, de la chaux, du sable, des cendres, des déblais de vieux murs.

Si elle est trop faible, ajoutez-y de la terre forte, de la marne, des fumiers froids (de porc par exemple), des eaux grasses.

Votre sol ainsi préparé, vous tracez autour des murs de larges plates-bandes (1 m. 20), pour cultiver les plantes qui ont besoin, pour prospérer, d'une exposition déterminée, et le surplus, vous le divisez en quatre parties par des allées suffisamment larges (1 m. 50) pour les besoins du service et de la promenade.

Nous réserverons aussi une place pour une charmille, une petite pièce d'eau, et nous les placerons dans la partie du jardin exposée au nord. Elles auront plus de fraîcheur en été et, comme cette exposition est peu propice au jardinage, vous n'aurez à peu près rien perdu comme revenu.

Dans le prochain article, nous traiterons de la plantation des arbres fruitiers. F.-M.-S.

COURRIER DE L'UTILE

MOYENS DE REMÉDIER AUX SAIGNEMENTS DE NEZ

Nous avons déjà indiqué dans notre dernier numéro certains moyens à employer pour arrêter les saignements de nez ; mais comme il arrive souvent que les accidents sont graves, nous croyons utile d'indiquer encore la marche à suivre en pareil cas. Nous tenons ces nouveaux procédés d'un bienveillant docteur.

Lorsqu'une personne saigne du nez, on est souvent bien embarrassé ; quelle conduite tenir,

surtout si l'écoulement de sang est abondant et qu'on n'ait pas un médecin à sa disposition?

Mais, d'abord, doit-on chercher à arrêter le sang? Dans certains cas, où la personne qui saigne se plaint depuis quelque temps d'un violent mal de tête sans raison d'être apparente, il n'est pas mauvais de laisser couler le sang pendant deux ou trois minutes ; puis, on s'occupera de porter remède à l'hémorrhagie. Dans toutes les autres circonstances, on cherche tout de suite à s'en rendre maître.

On commencera par placer la personne qui saigne dans un endroit frais, soit en la faisant sortir en plein air, soit en entr'ouvrant les fenêtres. En même temps, on lui commandera de tenir élevé verticalement le bras du côté qui saigne, les deux bras si l'hémorrhagie se fait par les deux narines. On lui placera ensuite sur le front un mouchoir trempé dans de l'eau fraîche, qu'on fera descendre jusque sur le dos du nez. Si l'on a à sa disposition une troisième personne, elle maintiendra le mouchoir ainsi appliqué sur le front et le nez, et le malade pourra incliner légèrement la tête en avant, de façon que le sang s'écoule au dehors et ne tombe pas dans l'arrière-gorge. L'aide pourra même de plus pincer le nez, surtout du côté qui saigne, et commander au patient de respirer largement par la bouche.

Pendant ce temps, on préparera une petite seringue, si l'on en a une, en la remplissant d'eau très-froide, et, si le sang ne s'arrête pas, on fera doucement une injection dans la narine d'où provient l'écoulement de sang. On aura soin toutefois de prévenir le malade, car l'eau qu'on injecte pénètre souvent jusque dans la gorge et y produit une sensation d'autant plus désagréable qu'elle est inattendue.

Si l'hémorrhagie persiste, on devra envoyer chercher un médecin. En attendant, on prendra de la charpie, si l'on en possède, ou un linge quelconque dont on cherchera à faire un bouchon pour la narine saignante, et on recommandera de nouveau au malade d'incliner la tête en avant. Il devra toujours conserver sur le front un mouchoir mouillé d'eau froide qu'on rafraîchira à mesure qu'il s'échauffe, et son bras devra rester dans la position verticale, la main en l'air, soutenu, s'il en est besoin, par la personne qui aide.

Enfin, si le médecin n'arrive pas et que l'on voie toujours le sang couler avec abondance, on pourra tenter un moyen qui a bien souvent réussi. On prendra quatre mouchoirs pliés en cravate, ou quatre rubans, ou des liens qui puissent les remplacer, et on les appliquera au-dessus des genoux et des coudes. On les serrera assez fortement et on les maintiendra pendant quelques instants. Lorsqu'on les enlèvera, soit que l'hémorrhagie soit arrêtée, soit que le malade ne puisse plus les supporter, on ne devra les desserrer que lentement, graduellement, et l'un après l'autre.

Quand le sang est arrêté, ne porter ni les doigts, ni aucun corps étranger dans l'intérieur des narines pendant plusieurs heures où plusieurs jours, et éviter de se moucher violemment.

REVUE DES LIVRES

—

ÉTRENNES 1879

Il est temps de signaler aux familles chrétiennes les livres d'étrennes qui doivent fixer leurs préférences. Et tout d'abord nous dirons que la première garantie à rechercher, c'est la provenance même de ces livres : ils doivent sortir de librairies foncièrement catholiques, et que leur passé recommande sans restriction comme telles.

Sous ce rapport, M. Victor Palmé, éditeur des Bollandistes, aujourd'hui directeur de la *Société générale de librairie catholique*, n'a pas à faire ses preuves. Quels que soient les livres qu'on puisse lui demander, ils sont tous irréprochables au point de vue de la doctrine et de la morale.

Nous signalerons donc la beauté et la splendeur du *Christophe Colomb*, qu'il vient de publier, et dont les entourages ont été trouvés au moins égaux à ceux de *Notre Dame-de-Lourdes*. L'art n'a rien produit d'aussi beau, aucune autre œuvre illustrée n'est comparable au volume de M. Roselly de Lorgues.

Ce livre si plein de vérités, dans les magnificences de toutes ces pages, convient admirablement à toutes les classes des lecteurs.

L'enfance le feuilletera avec sa curiosité passionnée des beautés féeriques et des contrées merveilleuses ; la jeunesse, avec cet enthousiasme fiévreux pour les entreprises surhumaines et pour les gloires les plus incomparables ; l'âge mûr, avec son admiration plus réfléchie pour le courage persévérant et les conceptions sublimes ; les chrétiens de tous les âges, avec cette sympathie profonde pour cette grande foi et cette confiance invincible dans le Très-Haut, à laquelle a été promise la puissance de transporter les montagnes. Ce sera désormais le cadeau à la mode.

(*Splendide vol. in-4°, orné de chromo-lithographies, d'encadrements variés, têtes de chapitres, culs de lampe, dessins de Yan d'Argent, Ciappori, etc., sous la direction artistique de Eug. Mathieu. — Broché*, 25 *fr.; cartonné, toile percaline avec plaques spéciales*, 30 *fr.; relié, dos chagrin, ornements et tranches dorés*, 35 *fr.*)

Après *Christophe Colomb*, le livre du R. P. Chauveau, recteur du collége de Vaugirard, *Au service du Pays*, obtiendra tous les suffrages. C'est la biographie des anciens élèves des RR. PP. Jésuites tués à l'ennemi dans la dernière guerre : magnifique série des plus beaux noms de France, à qui la Religion et la Patrie ont fait une auréole plus resplendissante encore. Le texte en est vraiment ému, et, quant aux illustrations, Castelli et Gusman y ont déployé tout leur grand art.

(*Très-beau vol. in-8°, orné de* 20 *grandes gravures hors texte*, 20 *têtes de chapitres et autant de culs de lampe. — Riche reliure toile percaline et biseau, tranch. dor.*, 8 *fr.*)

Très-souvent aussi on profite des étrennes